

**Tableau 2 – Définitions des maladies pour les personnes atteintes de maladies chroniques et à haut risque**

Groupes de maladie / maladies chroniques	
<b>Maladies cardiaques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance cardiaque chronique Stade II de la NYHA et plus</li> <li>• Cardiopathie ischémique chronique symptomatique malgré un traitement médical</li> </ul>
<b>Hypertension artérielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hypertension résistante au traitement (&gt;160 mm Hg) ou hypertension avec complications cardiaques ou autre atteinte d'organes cibles</li> </ul>
<b>Maladies respiratoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) GOLD II ou plus</li> <li>• Emphysème / bronchiectasies sévères</li> <li>• Pneumopathie interstitielle / Fibrose pulmonaire</li> <li>• Maladies associées à une capacité pulmonaire fortement réduite</li> </ul>
<b>Maladies rénales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance rénale chronique sévère avec DFG &lt;30ml/min</li> </ul>
<b>Diabète</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diabète (type 1 ou 2) avec atteinte d'organe significative ou un traitement mal adapté (HbA1c ≥8%)</li> </ul>
<b>Obésité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adultes avec IMC ≥35 kg/m<sup>2</sup></li> </ul>
<b>Immunodéficience* congénitale ou acquise suite à une maladie* ou à un traitement immunosuppres-seur*</b>	<p>Immunodéficience significative chez les patients avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladies hématologiques malignes</li> <li>• Néoplasmes / maladies cancéreuses en cours de traitement</li> <li>• Maladies inflammatoires à médiation immunitaire (p. ex. lupus érythéma-teux disséminé, polyarthrite rhumatoïde, psoriasis, maladies inflamma-toires chroniques de l'intestin), recevant un traitement immunosuppres-seur (y compris les traitements comprenant une dose équivalente de prednisolone &gt;20mg/jour, les traitements d'épargne stéroïdienne et les traitements «biologiques»).</li> <li>• Infection VIH à partir d'un nombre de cellules T CD4+ &lt;200 / µL.</li> <li>• Statut post-greffe d'organes, de moelle osseuse ou de cellules souches, tout comme les patients sur liste d'attente en vue d'une greffe</li> </ul>

\* L'indication à la vaccination doit être décidée par le médecin spécialiste en charge du patient après une évaluation soigneuse du rapport bénéfice-risque.

Source : *Recommandations de vaccination avec des vaccins à ARNm contre le COVID-19 (état 12.1.2021). Office fédéral de la santé publique (OFSP) et Commission fédérale pour les vaccinations (CFV), p. 8.*